

# CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2011

## ETAIENT PRESENTS :

M. Jean DENAIS, M. Didier BUQUIN, M. Charles RIERA, Mme Patricia FAVRE-VICTOIRE, M. Gilles CAIROLI, Mme Michèle CHEVALLIER, Mme Chantal CHAMBAT, Mme Astrid BAUD-ROCHE, Mme Edith GALLAY-BRUNET, M. Michel PITTET, Mme Joëlle BOUCHIER, M. François PRADELLE, Mme Elisabeth BONDAZ, M. Antonio FERNANDES, Mme Chantal DARCO, M. Jean-Claude DRUART, Mme Marie-Christine DESPREZ, M. Laurent GRABKOWIAK, Mme Jacqueline SIROUET, Mme Evelyne GARÇON, M. Jean-Paul GERARD, Mme Edith LANVERS, M. Georges CONSTANTIN, Mme Christiane ALBERTINI-PINGET, M. Jean-Paul MOILLE, M. Christophe ARMINJON, Mme Jocelyne RAYMOND, M. Cédric DALIBARD, Mme Isabel CONCEICAO-TOMAZ, M. Kamel HAFID, Mme Brigitte MOULIN.

## ETAIENT EXCUSES :

M. Lucien VULLIEZ, Mme Marie-Martine DICK, M. Guy HAENEL, Mme Virginie JOST-MARIOT, M. Paul LORIDANT, Mme Brigitte BAPT-DUFRESNE, M. Stéphane GANTIN, Mme Annie PREVAND.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

<b>NOMS DES MANDANTS</b>	<b>A</b>	<b>NOMS DES MANDATAIRES</b>
M. Lucien VULLIEZ	à	M. Gilles CAIROLI
Mme Marie-Martine DICK	à	Mme Chantal CHAMBAT
M. Guy HAENEL	à	M. Charles RIERA
Mme Virginie JOST-MARIOT	à	Mme Christiane ALBERTINI-PINGET
M. Paul LORIDANT	à	M. Jean-Paul MOILLE
M. Stéphane GANTIN	à	M. Christophe ARMINJON
Mme Annie PREVAND	à	Mme Jocelyne RAYMOND

Le Conseil a nommé Monsieur FERNANDES, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a donné lecture des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET AU BUREAU D'ADJUDICATION**

Conformément aux dispositions des articles L 2121-21, L 2121-22 et L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à désigner ses représentants au sein de la Commission d'Appel d'Offres et du Bureau d'Adjudication, soit :

- Le Maire, Président de Droit,
- 5 Titulaires,
- 5 Suppléants.

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'issue du vote, après scrutin secret et considérant la validation préalable du nombre de sièges attribués à chaque liste dans le cadre de l'application de l'article 22 du Code des Marchés Publics qui stipule que les représentants doivent être élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Ont été élus :

M. Le Maire, Président de Droit.

#### **Titulaires :**

Mme Michèle CHEVALLIER,  
M. Gilles CAIROLI,  
M. Laurent GRABKOWIAK,  
M. Georges CONSTANTIN,  
M. Christophe ARMINJON.

#### **Suppléants :**

M. Jean-Claude DRUART,  
M. François PRADELLE,  
Mme Chantal CHAMBAT,  
Mme Virginie JOST-MARIOT,  
Mme Brigitte MOULIN.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15**

**La séance du prochain Conseil Municipal est envisagée  
le mercredi 20 avril 2011 à 20h00**